

Relevé des décisions

CPF-129/2024/D1253 : Ouverture des travaux et adoption du projet d'ordre du jour

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a tenu sa 129^e session le 18 septembre 2024 à Paris, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo.

Le Conseil permanent a adopté l'ordre du jour de sa 129^e session.

CPF-129/2024/D1254 : Projet de rapport de la 128^e session du CPF

Le Conseil permanent a adopté le rapport de sa 128^e session, tenue le 26 juin 2024.

CPF-129/2024/D1255 : Questions politiques et diplomatiques

Le Conseil permanent a pris acte du rapport présenté par la Secrétaire générale sur les situations politiques et sécuritaires en cours dans l'espace francophone, ainsi que sur l'action politique et diplomatique de la Secrétaire générale.

Le Conseil permanent a exprimé sa ferme condamnation des attentats terroristes et sa solidarité à l'endroit de tous les pays de l'espace francophone touchés par de tels actes, ainsi que par des situations de conflit ou par les récentes catastrophes naturelles qui ont causé de nombreuses victimes et d'importants dégâts matériels dans plusieurs pays. Il a salué et appuyé les actions conduites par l'OIF en faveur des pays en situation de transition ou qui connaissent des situations d'instabilité et d'insécurité sur lesquels la Secrétaire générale a notamment mis l'accent. A cet égard, il a réitéré son appel au dialogue et à la responsabilité collective de toutes les parties prenantes pour résoudre les crises et conflits, dans l'intérêt des pays et des populations concernés.

Le Conseil permanent a salué la présence et l'intervention à cette session du Ministre guinéen des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, Dr. Morissanda Kouyaté, à la suite de la résolution adoptée lors de la 128^e session du CPF allégeant la suspension de la Guinée en l'autorisant à prendre part aux travaux du CPF et de ses commissions. Au terme des échanges, et à la lumière des informations sur les prochaines étapes du processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel et démocratique en Guinée, communiquées à la Secrétaire générale par les autorités guinéennes, un large consensus s'est dégagé en faveur de la levée totale de la suspension de la Francophonie dont la Guinée fait l'objet depuis 2021. Sur proposition de la Secrétaire générale, le Conseil permanent se réunira en session extraordinaire le 24 septembre 2024 à 15h en visioconférence pour examiner un projet de résolution qui sera soumis dans ce sens, et statuer sur la situation en Guinée, en application du *Mécanisme de suivi et d'évaluation de la situation des Etats et gouvernements faisant l'objet de mesures des instances de la Francophonie* adopté par le CPF du 19 juin 2024.

Concernant les autres pays faisant l'objet de suspension de la Francophonie, le Conseil permanent a déploré l'absence d'échéances pour des scrutins permettant un retour à l'ordre constitutionnel et démocratique au Burkina Faso, au Mali et au Niger et réitéré ses préoccupations quant à la situation des droits de l'Homme dans ces trois pays.

Le Conseil permanent a souligné que la situation en Haïti, toujours marquée par l'emprise des gangs, demeure préoccupante, malgré l'avancée que constitue l'installation des autorités de la transition. Il a réitéré son soutien au plein déploiement de la Mission multinationale d'appui à la

sécurité (MMAS) conduite par le Kenya et appelé à une solidarité active à l'égard d'Haïti par une large contribution des Etats et gouvernements de la Francophonie à cette mission. Il s'est félicité, à cet égard, de l'annonce par la Roumanie d'un appui en matière de formation, en coordination avec celui de l'OIF, aux contingents de la MMAS. Il a encouragé un accompagnement de la transition par l'OIF.

S'agissant de la République démocratique du Congo (RDC), la Secrétaire générale a annoncé sa décision d'y dépêcher une mission d'information dans les prochaines semaines en soutien aux initiatives de médiation régionale en cours pour résoudre la crise qui touche la partie Est du pays.

Par ailleurs, le Conseil permanent a salué l'accompagnement apporté par l'OIF aux nombreux processus électoraux tenus et à venir dans plusieurs pays membres, notamment par le déploiement de missions électorales à l'occasion de scrutins. Il a réaffirmé l'importance que ces scrutins répondent aux standards internationaux en matière d'élections libres, fiables et transparentes et contribuent à une vie politique apaisée dans les pays concernés.

Le Conseil permanent a entendu l'intervention du Délégué général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui a félicité l'OIF pour la nouvelle dynamique engagée sous l'impulsion de la Secrétaire générale et a estimé que la démarche mise en œuvre en direction de la Guinée est exemplaire de cette solidarité active à laquelle l'APF est soucieuse d'apporter sa contribution. Faisant part des décisions de la 49^e session annuelle de l'APF tenue à Montréal du 5 au 9 juillet 2024, il a indiqué que, dans le même esprit que la réflexion menée au sein de l'OIF, les parlementaires ont adopté de nouveaux mécanismes plus adaptés aux pays faisant face à des crises et qui comprennent désormais cinq paliers : la veille préventive, l'observation, l'alerte, la transition et la suspension. Il signale la réintégration des sections de la Guinée, du Tchad et du Gabon et l'admission de trois nouveaux Parlements : l'Assemblée nationale d'Angola comme section membre ; la Chambre des représentants de Chypre comme section associée ; l'Assemblée législative de Pondichéry en tant qu'observateur. Il se réjouit particulièrement de l'échange traditionnel avec la Secrétaire générale, qui a notamment porté sur l'égalité femmes-hommes, la lutte contre la désinformation, le plaidoyer pour le multilatéralisme ou encore la réponse de la Francophonie aux crises que connaît l'espace francophone. Par ailleurs, une résolution sur la situation en République démocratique du Congo a été adoptée par l'APF l'APF s'y engage à poursuivre ses efforts de diplomatie parlementaire afin de contribuer à résoudre la crise sécuritaire dans l'Est de la RDC et, plus largement, dans la région des Grands Lacs. En outre, dans le cadre du renouvellement des instances de gouvernance de l'APF, M. Hilarion Etong, Premier vice-président de l'Assemblée nationale du Cameroun, a été élu à la présidence de l'APF, où il succède à Francis Drouin, et Mme Nathalie Roy, Présidente de l'Assemblée nationale du Québec, a été élue première Vice-présidente. Enfin, le Délégué général signale la tenue, le 3 octobre 2024, d'un symposium international sur la mobilité citoyenne, thème de l'Avis que l'APF présentera aux Chefs d'Etat et de gouvernement au Sommet, visant à renforcer la mobilité dans l'espace francophone.

CPF-129/2024/D1256 : Préparation de la 45^e session de la Conférence ministérielle et du XIX^e Sommet de la Francophonie (3 et 4-5 octobre 2024)

Le Conseil permanent a pris connaissance des informations pratiques communiquées par la délégation française concernant les préparatifs du XIX^e Sommet, notamment les visites proposées aux précurseurs des délégations les 19, 20 et 21 septembre à la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, au Grand Palais, au Village de la Francophonie et sur les sites des autres événements d'environnement du Sommet à Paris.

Le Conseil permanent a pris acte de l'état d'avancement des travaux du Comité de rédaction des documents du Sommet sur la Déclaration du Sommet et la résolution sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone, présenté par la présidence française. Il a encouragé le Comité de rédaction à finaliser ces documents avant la Conférence ministérielle du 3 octobre.

Le Conseil permanent a donné mandat au Comité de transmettre directement à la CMF la version à laquelle il sera parvenu au terme de ses travaux.

Le Conseil permanent a également pris acte de la Déclaration finale de la XIII^e Conférence de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales adressée comme contribution au XIX^e Sommet.

Par ailleurs, le Conseil permanent a pris connaissance des recommandations du Comité sur les demandes d'adhésion et de modification de statut, présentées par la présidence ivoirienne, au sujet des candidatures examinées lors de la 5^e réunion du Comité, tenue le 27 août 2024. A la suite des échanges, le Conseil permanent a formulé son Avis ainsi transmis à la CMF :

- S'agissant des demandes de passage du statut de membre associé à celui de membre de plein droit :
 - avis favorable à la candidature de Chypre ;
 - poursuite de l'instruction du dossier du Kosovo par le Comité ;
 - poursuite de l'instruction du dossier de la Serbie par le Comité ;
- S'agissant des demandes d'adhésion :
 - avis favorable à l'adhésion la Nouvelle-Ecosse en tant qu'observateur ;
 - avis favorable à l'adhésion de la Polynésie française en tant qu'observateur ;
 - avis favorable à l'adhésion du Land de Sarre en tant qu'observateur.

Tout en se félicitant de l'attractivité de l'Organisation, le Conseil permanent a exprimé son souhait d'une réflexion sur les seuils exigibles dans l'application des critères relatifs à la langue française pour le changement de statut d'un Etat ou gouvernement, ainsi que sur le bien fondé de candidatures en qualité d'Observateurs de gouvernements issus d'Etats déjà membres de la Francophonie.

Saluant le travail rigoureux réalisé de mise en application du Règlement relatif à la procédure d'adhésion ou de modification de statut par le Comité, la Secrétaire générale a appelé à ne pas politiser le débat sur les dossiers d'adhésion lors de la CMF et du Sommet et à mettre l'accent sur les critères prévus par le Règlement. A cet égard, rappelant que la langue française est le socle de l'Organisation, elle a souligné que l'OIF souhaite renforcer le critère langue française, y compris pour les Etats et gouvernements membres de plein droit.

CPF-129/2024/D1257 : Questions de coopération et questions administratives et financières

La Secrétaire générale a souligné les actions menées en matière de langue française, faisant état tout d'abord de l'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU par consensus, le 6 septembre, de sa résolution biennale sur le multilinguisme, qui consacre une nouvelle fois la centralité du multilinguisme, l'importance primordiale de l'égalité des six langues officielles, et renouvelle l'engagement des Etats membres à cet égard. Elle a insisté sur l'importance de continuer à plaider auprès du Secrétariat des Nations unies pour que des moyens budgétaires soient réellement alloués à ces engagements. Elle a également cité un projet de Mémoire d'accord sur la promotion du français et du multilinguisme en cours de finalisation avec la Commission de l'Union Africaine pour la période 2024-2027, dont bénéficieront environ 300 cadres de cette organisation. La Secrétaire générale s'est félicitée par ailleurs de la mise en œuvre du mécanisme de suivi de la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie avec quatre nouveaux Etats engagés volontairement en 2024 dans cet exercice : le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, le Liban et le Rwanda. Enfin, elle a indiqué que l'ensemble des engagements pris dans la convention signée en juin 2023 avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Jeux Paralympiques de Paris 2024, ont été tenus et qu'elle présentera plus en détail lors de la CMF du 3 octobre les conclusions du rapport sur l'usage et la promotion du français durant ces Jeux.

S'agissant de l'égalité femmes-hommes (EFH), la Secrétaire générale a fait part de la mise à disposition du rapport biennal relatif à la mise en œuvre de la Stratégie adoptée par le Sommet d'Erevan en 2018 : ce rapport souligne notamment qu'en dépit des progrès dans les domaines législatifs et politiques, les femmes et les filles dans l'espace francophone continuent à faire face à des inégalités systémiques et formule des recommandations pour intensifier les actions. Enfin, elle a indiqué que le Comité de sélection de la 5^e édition du Fonds « La Francophonie avec Elles » a retenu 36 projets situés dans 24 pays de l'espace francophone parmi les 1813 projets reçus, avec la participation accrue de femmes vivant dans les petits États insulaires, ce qui confirme le rayonnement grandissant et l'impact durable de ce dispositif. Elle remercie les Etats et gouvernements pour leurs contributions à ce fonds, notamment le Luxembourg qui rejoint la liste des bienfaiteurs avec une contribution annuelle de 100 000 € pour les 4 prochaines années.

L'Administratrice de l'OIF a indiqué que la programmation 2024-2027, adoptée à Yaoundé, a franchi une étape décisive, marquant un véritable élan de transformation pour des actions de l'Organisation. Dans le domaine de l'éducation, elle a souligné les retours unanimement positifs concernant l'Initiative francophone de formation à distance des maîtres (IFADEM), le projet École et langues nationales (ELAN) ou encore de mobilité des enseignants déployé au Rwanda, au Ghana et aux Seychelles. Elle a également souligné les résultats des actions menées en matière de culture, via le Fonds Images de la Francophonie, qui a ouvert des perspectives nouvelles à ces professionnels et permis de renforcer l'influence de la culture francophone sur la scène mondiale. Dans le cadre du projet Etat civil, 10 000 personnes ont été sensibilisées à Madagascar aux enjeux liés à l'enregistrement des naissances, permettant la régularisation de plus de 52 000 actes de naissance en 2024, ce qui porte à 136 000 le nombre d'enfants enregistrés depuis deux ans. S'agissant du cœur de cible qu'est la jeunesse francophone, l'Administratrice a mentionné le concours « Innovons aujourd'hui, créons l'avenir ! », lancé par la Secrétaire générale lors de la Journée internationale de la Francophonie, qui a attiré près de 2 000 jeunes talents de 57 pays et dont les cinq lauréats seront présents au Sommet. Dans le domaine de l'économie, elle a relevé que sur l'ensemble des missions économiques et commerciales de la Francophonie, près de 80 % des entreprises participantes déclarent avoir élargi des partenariats solides et sérieux pour conclure des affaires, résultat très encourageant qui invite l'OIF à poursuivre dans cette dynamique en 2025. A cet égard, elle a indiqué que l'analyse des candidatures du prochain pays hôte de la mission économique et commerciale prévue en juin 2025 est en cours. En ce qui a trait au développement durable, elle a souligné l'inauguration, le 30 juillet, d'un laboratoire vivant d'Eco-innovation à Brazzaville, espace qui rassemble agriculteurs, chercheurs, innovateurs et institutions pour développer des solutions durables et répondre au défi d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Par ailleurs, l'Administratrice a confirmé le succès du Fonds « La Francophonie avec Elles », évoqué par la Secrétaire générale, démontrant la capacité de la Francophonie à faire une réelle différence et à transformer la vie de celles et ceux qui en ont le plus besoin. Enfin, elle a remercié les Etats et gouvernements qui ont pris part, le 6 août dernier au Siège de l'OIF, à l'Olympiade culturelle, qui a illustré l'harmonie entre sport et culture.

Par ailleurs, sur le plan administratif et financier, l'Administratrice s'est félicitée du taux de recouvrement des contributions statutaires de 96 %, en augmentation de 14 points par rapport à 2023, ainsi que de l'apurement de 1,5 million € d'arriérés, bien que 7 millions € restent à régulariser ; elle a invité les États concernés à prendre les mesures nécessaires avant le prochain Sommet de la Francophonie. Par ailleurs, les dépenses sont bien maîtrisées, avec un taux d'engagement de 44% pour les 20 projets, et les dépenses de fonctionnement ainsi que la masse salariale respectent les plafonds budgétaires. Elle a indiqué que le budget révisé pour 2025, de 68,6 millions d'euros, reste conforme aux objectifs établis à Yaoundé et permettra de soutenir la programmation tout en anticipant prudemment la suspension temporaire des contributions volontaires de certains bailleurs de fonds. Elle a également fait part du plan interne pour « verdir » l'Organisation, par la mise en œuvre d'actions concrètes en matière énergétique et environnementale, en phase avec les objectifs de développement durable défendus par l'OIF. Enfin, en exprimant, sa gratitude à l'ensemble du personnel pour son travail et l'esprit de dialogue qui prévaut, elle déclare l'Organisation prête à relever les défis de demain avec engagement, ambition et détermination.

Le Conseil permanent a salué les exposés de la Secrétaire générale et de l'Administratrice, et les a félicitées, ainsi que l'ensemble des équipes de l'OIF, pour ce travail. Appréciant la mise en œuvre effective de la programmation 2024-2027, il a apporté son appui particulier aux actions de proximité ayant un impact direct sur les populations et qui contribuent à améliorer les conditions de vie des jeunes ainsi que des femmes, à l'instar du Fonds « La Francophonie avec Elles » et de la stratégie EFH. Le Conseil permanent a également salué la mise en œuvre du mécanisme de suivi de la Déclaration sur la Langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie et félicité les 4 nouveaux Etats ayant pris part à cet exercice, dont les rapports pays pourraient inspirer le comité sur les demandes d'adhésion et de modification de statut pour l'examen des candidatures de changement de statut. Il a salué le taux de recouvrement des contributions statutaires et les efforts pour accroître le taux d'exécution de la programmation. Il a également salué la gestion transparente et rigoureuse du budget, ainsi que les initiatives relatives contenues dans le plan de développement durable de l'Organisation.

À l'issue des échanges, en saluant le travail des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent a entériné :

- les recommandations de la 84^e réunion de la Commission administrative et financière ;
- les recommandations de la 181^e réunion de la Commission de coopération et de programmation.

Ainsi, le Conseil permanent adopte :

- l'avant-projet de budget de l'OIF pour l'année 2025 ;
- l'avant-projet de résolution portant ouverture de crédits de l'OIF au titre de l'année 2025 ;

et approuve :

- le rapport d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles (2023-2024) ;
- la revue des résultats du Fonds « La Francophonie avec Elles » ;
- les rapports-pays 2024 sur le mécanisme de suivi de la Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie : Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Liban, Rwanda.

Le Conseil permanent transmet à la CMF les documents qui relèvent de sa compétence.

CPF-129/2024/D1258 : Interventions des acteurs de la Charte

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de TV5Monde, de l'Université Senghor et de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), ainsi que de la Conférence des ministres de l'Education (Confémen), de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (Conféjes) et de la Conférence des OING (COING).

Le Recteur de l'Agence universitaire francophone a annoncé que l'AUF serait mobilisée durant le Sommet et participerait notamment au Festival de la francophonie. Il a ensuite présenté trois programmes de l'AUF : le nouveau Programme international de mobilité et d'employabilité dans l'espace francophone « #PIMEF », inspiré du programme ERASMUS+ de l'Union européenne ; un programme portant sur les enjeux de formation et de recherche dans le secteur des industries culturelles et créatives au sein de l'espace francophone et enfin le programme « Apprendre », soutenu par l'Agence française de développement, consacré à l'amélioration des enseignements-apprentissages. Par ailleurs, il a annoncé que la 4^e édition de la Semaine mondiale Francophonie scientifique se tiendra à Toulouse en France du 14 au 18 octobre 2024 et présenté les activités qui s'y dérouleront dont le renouvellement des instances de l'AUF et le 3^e Congrès de la jeunesse estudiantine francophone. Le Président directeur général par intérim de TV5Monde a informé que le processus de nomination d'un nouveau président était en cours. Après avoir mentionné la couverture remarquable des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sur TV5Afrique, il a relevé l'importance pour la chaîne d'être

présente aux grands événements. Ainsi en sera-t-il du XIX^e Sommet, avec un plateau sera installé sur les lieux du Sommet : TV5Monde prévoit des émissions spéciales, des programmes, et probablement un entretien avec le président français, et reste disponible pour l'organisation d'entretiens avec de hauts dignitaires francophones. Par ailleurs, le Président-directeur général a remercié l'OIF pour son soutien à la production des 20 capsules « Les Mots pour la Paix ». Le Recteur de l'Université Senghor a indiqué que le taux d'avancement de la construction du nouveau campus de l'Université Senghor était de 95% selon le dernier rapport d'inspection du mois d'août dernier. Relevant que ce projet s'inscrit dans une transition plus large ayant pour objectif de doubler les effectifs à Alexandrie à partir de l'année 2026, il a lancé un appel à contributions, qu'elles soient institutionnelles ou philanthropiques, afin que l'Université Senghor puisse maintenir cette croissance dans la durée. Enfin, il a notamment fait part de l'ambition de l'Université de conclure prochainement un accord-cadre avec la Banque africaine de développement, après avoir signé un premier partenariat avec sa Représentation au Caire. La Représentante de l'AIMF a notamment fait part de la tenue ces 17 et 18 septembre, à Vientiane au Laos, de la réunion annuelle du Réseau des villes d'Asie du Sud-Est membres de l'AIMF. Cette rencontre vient illustrer un programme plus large, initié depuis 10 ans avec l'appui de l'Union européenne, visant à soutenir le dialogue régional à l'échelle des autorités locales, appuyer leur coopération et renforcer, depuis les territoires, les dynamiques régionales souhaitées par les Etats. Par ailleurs, elle a annoncé que plusieurs maires membres de l'AIMF participeront au Sommet de l'Avenir, à New York, pour faire valoir le rôle des autorités locales dans la réalisation des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030.

Le Secrétaire général de la Confémén a souligné la qualité de la collaboration entre la Conférence, l'AUF et l'OIF autour du programme d'échange de connaissance et d'innovations KIX Afrique 21. Il a indiqué qu'en partenariat avec l'Unesco, la Confémén et le Partenariat mondial pour l'éducation organisent un séminaire sous-régional les 28 et 29 octobre 2024 à Dakar qui regroupera des ministres et acteurs de l'éducation de 25 pays en vue de renforcer les compétences numériques et en IA des enseignants et des élèves dans leurs contextes nationaux. D'autre part, la plateforme régionale d'apprentissage en ligne « IMAGINECOLE » est entrée dans sa 2^e phase et le 3^e cycle d'évaluation internationale du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la Confémén (PASEC2024) se poursuit dans 21 pays. La Secrétaire générale de la Conféjes a notamment fait part de la préparation de la 2^e édition de la Semaine de la Conféjes qui se tiendra à la fin de l'année 2024 ainsi que de la 40^e session de la Conférence ministérielle, prévue au Maroc en mars 2025. Elle a également annoncé le lancement de la 3^e édition de l'appel à projets « Sport Adapté » ainsi que de la 5^e édition de l'appel à projets « Femme Sport Santé », qui visent à soutenir les Etats et gouvernements membres du Sud dans la mise en œuvre des politiques publiques sportives dédiées aux personnes vivant avec un handicap d'une part et au développement du sport féminin d'autre part. Elle réaffirme l'objectif de la Conféjes de contribuer à accroître l'impact des actions en faveur des femmes et des jeunes en matière de sport. En conclusion, elle a indiqué que la Conféjes tiendra un stand au Village de la Francophonie et sera également présente au salon FrancoTECH, en marge du XIX^e Sommet de la Francophonie.

La nouvelle présidente de la Conférence des OING de la Francophonie (COING), Mme Diane Ndeuna, se dit honorée de prendre part pour la première fois aux travaux du CPF, à la suite de son élection à la présidence de la COING lors l'assemblée plénière qui s'est tenue à Paris les 10 et 11 septembre 2024, et qui a réuni 128 associations accréditées auprès de l'OIF, en présentiel et à distance. Après avoir salué l'action de l'ancienne présidente de la COING, M^{me} Danièle Toulemont, elle rappelle l'objectif de la COING d'apporter, par une action collaborative, des solutions concrètes aux défis et préoccupations des populations de l'espace francophone. Engagée dans une démarche d'amélioration continue, la COING a notamment permis à 25 Organisations de la société civile dont 15 accréditées de bénéficier d'une formation en recherche de financements et de partenariats, organisée par l'Université Senghor, en lien avec l'OIF. La présidente de la COING a également exposé les axes d'intervention du programme qui sera mis en œuvre par la Conférence. Elle a enfin remercié la Secrétaire générale pour son soutien à la réalisation du pavillon d'exposition au Village de la Francophonie.

Le Conseil permanent a salué ces acteurs de la Charte pour leurs actions qui contribuent concrètement au projet francophone commun. Il a félicité la nouvelle présidente de la COING pour son élection et rendu hommage à M. Yves Bigot pour son engagement durant ses fonctions de président-directeur-général de TV5Monde.

CPF-129/2024/D1259 : Questions diverses

Le Conseil permanent a vivement félicité la France pour l'organisation et le grand succès des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

CPF-129/2024/D1260 : Date de la prochaine session du Conseil permanent

Conformément au Règlement unique des instances de la Francophonie, la prochaine session ordinaire du Conseil permanent se tiendra à Paris à la fin du premier semestre de 2025.

Une session extraordinaire du CPF consacrée à la Guinée aura lieu le 24 septembre 2024 de 15h à 16h, en visioconférence.

La Secrétaire générale a réitéré l'appel à candidatures aux Etats et gouvernements pour l'accueil de la session de la Conférence ministérielle de la Francophonie en 2025, en vue de la décision qui devra être prise par les ministres lors de leur session du 3 octobre prochain. Les chefs d'Etat et de gouvernement se prononceront quant à eux sur la seule candidature reçue pour l'accueil du XX^e Sommet de la Francophonie en 2026, à savoir celle du Cambodge.

CPF-129/2024/D1261 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 129^e session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.